

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** Nettoyant concentré multi-usages Benefect®  
**Famille chimique :** Nettoyant  
**Fournisseur :** Sensible Life Products  
**Adresse :** 7 Innovation Drive (Ontario) Canada L9H 7H9  
**N° de téléphone d'urgence :** 905-690-7474  
**Fabricant :** Même que le fournisseur  
**Utilisation :** Nettoyant tout usage  
**Mis à jour le :** 05 juillet 2010

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0

## SECTION II – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	N° CAS	% pds	PEL OSHA	TLV ACGIH	DL <sub>50</sub>	CL <sub>50</sub>
Acide lactique	50-21-5	3-7	S.O.	S.O.	3 730 mg/kg, dose orale (rat)	S.O.
Polyglucoside alkyle	110615-47-9	1-5	S.O.	S.O.	>5 000 mg/kg, dose orale (rat)	S.O.
Éthers décylques et octylques du D-glucose, oligomères	68515-73-1	1-5	S.O.	S.O.	>5 000 mg/kg, dose orale (rat)	S.O.

\*Aucun pesticide ou agent de conservation.

\*Tous les ingrédients proviennent de sources renouvelables.

## SECTION III – IDENTIFICATION DES RISQUES

**DL<sub>50</sub> orale calculée :** 12 526 mg/kg

**DL<sub>50</sub> dermique calculée :** >2 000 mg/kg

**Voies d'exposition :** Contact oculaire, contact cutané, ingestion

**Effets d'une exposition aiguë :**

**Contact oculaire :** Un contact oculaire direct peut provoquer une irritation bénigne.

**Ingestion :** L'ingestion d'une grande quantité de produit peut entraîner des maux d'estomac, des nausées et des vomissements.

**Effets d'une exposition chronique :**

**Contact cutané :** Aucun effet connu pour le moment.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité :** Aucun danger selon les critères du SIMDUT et de l'OSHA.

**Tératogénicité, mutagénicité, effets sur la reproduction :** Aucun renseignement disponible.

**Ingrédients synergiques :** Aucun renseignement disponible.

## SECTION IV – PREMIERS SOINS

**Contact oculaire :** Rincer abondamment à l'eau. Retirer, s'il y a lieu, les lentilles de contact et continuer à rincer pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Contact cutané :** Il ne s'agit généralement pas d'une voie d'exposition néfaste. Rincer abondamment à l'eau. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Inhalation :** Il ne s'agit généralement pas d'une voie d'exposition. En cas d'apparition de symptômes, déplacer la victime vers un endroit où circule de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Ingestion** : Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau, puis boire un verre d'eau. Consulter un médecin ou appeler le centre anti-poison immédiatement. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente, en perte de conscience ou en convulsions.

---

---

## SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

---

**Inflammabilité** : Ininflammable

**Point d'éclair (° F/C, CFT)** : Aucun jusqu'à l'ébullition

**LIE** : Sans objet

**LSE** : Sans objet

**Produits de combustion dangereux** : Peut inclure, sans en exclure d'autres, les oxydes de carbone.

**Moyens d'extinction** : Utiliser les moyens appropriés pour lutter contre les incendies des éléments environnants.

**Risques particuliers en cas d'incendie** : Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes.

---

---

## SECTION VI – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

---

---

**Procédure en cas de fuite ou de déversement** : Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements sur les risques énoncés ci-haut. Déverser le produit dans les égouts conformément aux règlements locaux.

---

---

## SECTION VII – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

---

---

**Précautions à prendre en ce qui concerne la manipulation et l'entreposage** : Garder hors de la portée des enfants. Conserver dans un contenant fermé placé loin des substances incompatibles.

---

---

## SECTION VIII – MESURES DE CONTRÔLE LORS DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

---

---

**Gants** : Bien que le produit ne soit pas considéré, en vertu du SIMDUT, comme un irritant cutané, le port de gants de caoutchouc est recommandé.

**Protection oculaire** : Lunettes de sécurité.

**Protection respiratoire** : Généralement non requises.

**Autre équipement de protection** : Tel que requis selon la politique de l'employeur.

**Mesures d'ingénierie** : La ventilation générale est normalement appropriée.

---

---

## SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

---

**Point d'ébullition (° F/C)** : Aucun renseignement disponible.

**Densité relative (H<sub>2</sub>O=1)** : Aucun renseignement disponible.

**% matières volatiles (% poids)** : Aucun renseignement disponible.

**Taux d'évaporation (H<sub>2</sub>O=1)** : Le même que l'eau

**Solubilité dans l'eau** : Aucun renseignement disponible.

**pH (tel que fourni)** : 5

**État physique** : Liquide

**Viscosité** : La même que l'eau

**Apparence** : Brun clair  
disponible.

**Seuil d'odeur (ppm)** : Aucun renseignement

---

---

## SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

---

**Stabilité chimique** : Stable

**Substances incompatibles** : Les acides, les oxydants

**Conditions de réactivité** : Aucun renseignement disponible.

**Produits de décomposition dangereux** : Peut dégager entre autres des oxydes de carbone s'il est chauffé jusqu'à sa décomposition.

---

---

## SECTION XI – MESURES D'ÉLIMINATION

---

Consulter les exigences fédérales, provinciales, territoriales et municipales avant de procéder à l'élimination.

---

---

## SECTION XII – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

**T.M.D. /D.O.T. Classification** : Non réglementé.

---

---

## SECTION XIII – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

### Réglementation sur la santé et la sécurité au travail

**Classification du SIMDUT** : Aucun contrôle.

**OSHA et SIMDUT** : La présente FTSS a été préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29.1910.1200) et aux règlements canadiens du SIMDUT (règlements sur les produits contrôlés en vertu de la Loi sur les produits dangereux).

### Listes de réglementation environnementale

**SARA – Section 313 (Toxic Chemical Release Reporting) 40 CRF 372** : Aucun ingrédient à déclarer.

**Toxic Substances Control Act (TSCA)** : Tous les ingrédients sont énumérés dans le Chemical Substance Inventory ou ne sont pas tenus d'y figurer.

**California Proposition 65** : Aucun des ingrédients n'y figure.

**New Jersey Right to Know Hazardous Substance List** : Aucun des ingrédients n'y figure.

**New York Community Right to Know Law** : Aucun des ingrédients n'y figure.

**Pennsylvania Hazardous Substance List** : Aucun des ingrédients n'y figure.

**Liste intérieure des substances (LIS) canadienne** : Tous les ingrédients sont contenus ou sont actuellement traités afin d'être contenus dans les LIS.

---

---

## SECTION XIV – RENSEIGNEMENT SUR LA PRÉPARATION

---

Date : 05 juillet 2010  
N° de téléphone : 905-690-7474

Fiche signalétique mise à jour par :  
Sensible Life Products

---

---

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

---

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique ont été recueillis auprès de sources considérées comme techniquement exactes et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés afin que la totalité des risques liés au produit soient divulgués, certains renseignements n'étaient parfois pas disponibles, tel qu'indiqué dans la fiche. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit sont indépendantes de la volonté du fournisseur, il est présumé que les personnes qui utilisent ce produit ont été adéquatement formées. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est accordée par la présente fiche et le fournisseur ne pourra être tenu responsable d'aucune perte, blessure, ou dommage indirect découlant de l'utilisation du produit ou de la foi accordée aux renseignements contenus dans la fiche. Si l'utilisateur souhaite recevoir d'autres renseignements à propos des ingrédients contenus dans ce produit ou dans tout autre produit, il est recommandé de communiquer avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) d'Hamilton, en Ontario (1-800-263-8466) ou avec la CSST de Montréal, au Québec (514-873-3990).